

 <p>REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL</p>	<p>Consulat Général du SÉNÉGAL à Casablanca - MAROC</p>	
<p>Production Passeport biométrique CDEAO</p> <p>Procédures et normes régies par le décret n°93-1279 du 15 novembre 1993</p>	<p>Première demande</p>	<p>Version : 202204</p>
	<p>Pour les sénégalais âgés de plus de 15 ANS</p>	

Documents à fournir

Pour cette catégorie, les documents requis sont :

- Une carte nationale d'identité numérisée CEDEAO (l'original +copie) ;
- Un justificatif d'adresse de domicile (la carte consulaire) ;
- Une copie certifiée conforme au tribunal du certificat de nationalité sénégalaise et légalisée au Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, éventuellement ;
- Un timbre fiscal de 340 dhs.